

## DECISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

*Marchés publics de travaux conclus suivant une procédure adaptée*

**OBJET : ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC RELATIF A L'OPERATION DE REHABILITATION ET EXTENSION DU JARDIN DE TONI – LOT N° 3 : ETANCHEITE (2022-005L3)**

**N° 64140 CP 2022-037**

Le Maire de BILLERE,

VU la délégation de pouvoirs accordée en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales par délibération du Conseil municipal en date du 23 juin 2020,

VU les articles L2123-1 et R 2123-1-1° du Code de la Commande Publique

Considérant l'opération de réhabilitation et extension du Jardin de Toni

Considérant l'allotissement de cette opération en 10 lots, à savoir :

Lot(s)	Désignation
01	GROS OEUVRE - VRD
02	CHARPENTE COUVERTURE
03	ETANCHEITE
04	MENUISERIES EXTERIEURES
05	MENUISERIES INTERIEURES
06	PLÂTRERIE
07	ELECTRICITE
08	CHAUFFAGE PLOMBERIE SANITAIRES
09	CARRELAGE FAIENCE
10	PEINTURE REVETEMENT DE SOL

Considérant la mise en concurrence réalisée par le biais d'une publicité sur le support BOAMP parue le 4 avril 2022 et la publication sur le profil acheteur : [www.demat-ampa@fr](mailto:www.demat-ampa@fr), le 04 avril 2022,

Considérant les critères et les sous-critères de jugement des offres et leur pondération, référencés dans le règlement de consultation à savoir :

- Prix des prestations : 60%
- Valeur technique : 40%
  - o Méthodologie et moyens humains affectés au chantier : 25%
  - o Qualité des produits :10%
  - o Gestion de la problématique du développement durable :5%

Considérant la remise d'une offre par les entreprises suivantes pour le lot n°3 :

Ordre	Nom	LOT
5	PROBAT ETANCHEÏTE	3
19	SOCIETE PYRENEENE D'ETANCHEITE	3

Considérant le classement des propositions des candidats à l'issue de la procédure, effectué par le maître d'œuvre de l'opération dont le mandataire est AADI, ayant permis de déterminer pour l'ensemble des lots, les offres les plus économiquement avantageuses,

## DECIDE

**ARTICLE 1** de retenir l'offre ci-dessous et de signer le marché public afférent à l'opération « Réhabilitation et extension du Jardin de Toni LOT 3 : ETANCHEITE » aux conditions suivantes :

N°	LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T	TVA
2022-005L3	REHABILITATION ET EXTENSION JARDIN DE TONI – LOT 3	PROBAT ETANCHEITE	8 910.74 €	20%

**ARTICLE 2** conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil municipal et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Fait à BILLERE, le 7 septembre 2022

Le Maire  
Jean-Yves LALANNE



**AMPLIATION :**  
Préfecture  
Trésorerie de Lescar

La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau